

Mali - Note d'actualité au 2 Mars 2016¹

L'actualité malienne de ces dernières semaines reste rythmée par les avancées de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, et par les tensions induites par les multiples attaques qui continuent dans le Nord du pays, notamment dans la région de Tombouctou.

1) Le processus électoral et la décentralisation (voir ci-dessous la composition du gouvernement)

- Le 24 février, la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur les 427 listes déposées pour les futures élections législatives. Seules 10 ont été invalidées pour non paiement, nombre de candidats non conforme au nombre de sièges à pourvoir, etc.
- Un projet de loi du 24 février modifie la loi n°2012-007 du 7 février 2012 portant code pour les collectivités territoriales. Ce projet de loi précise entre autre la mise en place, la composition et la durée du mandat des autorités intérimaires de commune, de cercle et de région remplaçant respectivement les Conseils communaux, de cercle et de région en cas de dissolution, de démission ou tout autre cause.
- Le comité technique formé en novembre 2015 qui devait s'exprimer sur la refonte de la loi électorale et la proposition d'un calendrier électoral, a remis une première version de leur rapport au ministre de l'Administration territoriale Abdoulaye Idrissa Maïga. C'est sur cette base que le ministère proposera un avant-projet de révision de la loi électorale. La version finale de ce rapport initialement prévu pour février 2016, doit aussi donner un avis sur le couplage ou non des élections communales et régionales.

2) La loi sur le genre dans les fonctions nominatives et électives et la journée de la femme.

Dans le processus électoral, ajoutons que **le 12 novembre 2015, le projet de loi instituant des mesures pour promouvoir le genre** dans l'accès aux fonctions nominatives et électives a été examiné et adopté à l'Assemblée Nationale. Les amendements des députés impliquent :

- Un quota de 30% de femmes pour les nominations dans les institutions de la République ou dans les différentes catégories de services publics
- Les listes pour les élections des députés, des membres du Haut conseil des collectivités ou des collectivités, ne doivent comporter plus de 70% d'hommes ou de femmes (ne s'applique pas pour les élections des chefferies traditionnelles, des conseillers de villages et de fractions, des associations religieuses ou de culte).
- Sur les listes aux élections locales, si deux candidatures du même sexe sont inscrites, la troisième doit être de l'autre sexe.

Actuellement la législature actuelle ne compte que 14 de femmes soit 10% de l'ensemble des députés. Concernant les communes, seules 8 sur 703 communes sont dirigées par des femmes.

La journée de la femme du 8 mars 2016 a pour thème « Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes ». A l'occasion de la journée des femmes le 8 mars, l'Ambassade des Etats-Unis lance une **campagne #30Jours30Femmes** mettant en avant chaque jour et pendant tout le mois de mars, une femme malienne qui se démarque pour son action et ses engagements : l'événement est relayé sur la page Facebook du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, où vous trouverez également le programme de la journée du 8 mars. <https://www.facebook.com/mpfef>

Egalement nous vous informons de la tenue d'un **colloque le 2 avril 2016 intitulé « Les femmes dans les conflits armés » au Palais du Luxembourg.**

¹ Nota bene : aperçu non exhaustif, préparatoire à la réunion du groupe-pays Mali du 08 mars 2016

3) Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger

Une réunion quadripartite (majorité - opposition - société civile - groupes armés) a été organisée le dimanche 28 février à l'initiative de l'opposition politique. Il s'agissait pour les organisateurs de redynamiser le processus de paix et résoudre rapidement les tensions concernant la mise en œuvre effective de l'Accord. En effet si cette mise en œuvre dépend d'un retour à la stabilité et à la sécurité dans le quotidien de la population, elle en est aussi un potentiel catalyseur.

Certaines initiatives ont été prises telles que la mise en place d'autorités intérimaires, d'un dispositif de sécurité commun dans le Nord, le lancement du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), également l'organisation d'un **Forum pour la paix et la réconciliation à Kidal du 27 au 30 mars 2016**, qui réunira la Plateforme du Nord Mali, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et le gouvernement malien, et qui devra planifier des activités concrètes pour la réconciliation.

L'urgence est d'autant plus grande que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) alerte sur la situation humanitaire notamment dans le nord du pays : 2 millions de personnes se trouveraient en situation d'insécurité alimentaire, et 709 000 enfants seraient malnutris.

4) Visite du Premier ministre Manuel Valls et du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian

Lors de son déplacement les 18 et 19 février à Bamako puis à Gao, Manuel Valls a réaffirmé que la France reste garante de l'Accord de paix et de réconciliation parachevé en juin 2015, ainsi que son soutien dans « la lutte contre le terrorisme », en particulier des pays de la coalition du G5 Sahel : Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad.

La France appuie cette coalition depuis 2015 dans le cadre de l'opération Barkhane, à la suite de l'opération Serval qui ne concernait que le Mali et avait pour objectif d'enrayer la progression des rebelles vers le Sud du pays.

5) Le 16^{ème} Forum de Bamako « l'Afrique entre chaos et émergence »

La visite diplomatique de la France s'inscrit également dans la tenue du Forum de Bamako du 18 au 20 février. Sous le thème « l'Afrique entre chaos et émergence », plusieurs défis du continent africain ont été abordés : migration, radicalisme religieux, chômage et entrepreneuriat, qualité des services publics, lien entre l'Etat et les citoyens, etc.

Le 16^{ème} Forum de Bamako était également une première répétition avant la tenue du 27^{ème} sommet Afrique-France en janvier 2017 à Bamako. L'objectif est de rassurer la communauté internationale sur la capacité du Mali à assurer la sécurité des délégations étrangères et de continuer la réflexion sur le développement du pays et du continent en accueillant ces événements internationaux.

6) Les Mausolées de Tombouctou

Le 1^{er} mars s'est ouverte l'audience dite « de confirmation des charges », de l'ex-chef de la police islamique du groupe Ansar Eddine : Ahmad Al Mahdi Al Faqi. Il est soupçonné d'avoir orchestré la destruction de 9 mausolées à Tombouctou dont la mosquée Sidi Yahia. La reconstruction à l'identique des mausolées de la « cité aux 333 saints » s'est achevée le 4 février dernier.

Pour des informations concernant le court métrage *Timbuktu Renaissance*, et sur l'héritage historique et culturel de ces lieux : <http://www.timbukturenaissance.org/fr/>

Sources indicatives :

- Revue de presse CORENS d'Hubert Ledoux
- Jeune Afrique
- Le Journal du Mali
- Le Prétoire
- Maliweb ; Malijet

Composition du gouvernement à la suite du remaniement du 15 janvier 2016

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2015 - 0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre;

Sur proposition du Premier ministre,

DECRETE:

Article 1er : Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Ministre de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord

Monsieur Hamadou KONATE

2. Ministre de l'Administration Territoriale Monsieur

Abdoulaye Idrissa MAIGA

3. Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine

Monsieur Abdoulaye DIOP

4. Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

Monsieur Tiéman Hubert COULIBALY

5. Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

Colonel Major Salif TRAORE

6. Ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat

Monsieur Mohamed AG ERLAF

7. Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux

Madame SANOGO Aminata MALLE

8. Ministre de l'Economie et des Finances

Dr Boubou CISSE

9. Ministre de la Réconciliation Nationale

Monsieur Zahabi OULD SIDI MOHAMED

10. Ministre des Maliens de l'Extérieur

Dr Abdourhamane SYLLA

11. Ministre de l'Agriculture

Monsieur Kassoum DENON

12. Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières

Me Mohamed Ali BATHILY

13. Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable

Monsieur Ousmane KONE

14. Ministre de l'Elevage et de la Pêche

Dr Nango DEMBELE

15. Ministre des Mines

Monsieur Cheickna Seydi Ahamady DIAWARA

16. Ministre de l'Enseignement Supérieur

Me Mountaga TALL

17. Ministre de l'Education Nationale

Pr Kénékouo dit Barthélémy TOGO

**18. Ministre de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication,
Porte-parole du Gouvernement**

Dr Choguel Kokalla MAÏGA

19. Ministre du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Abdel Karim KONATE

20. Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

Monsieur Dramane DEMBELE

21. Ministre de la Promotion de l'Investissement et du secteur privé

Monsieur Konimba SIDIBE

22. Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de la Jeunesse et de la

Construction Citoyenne

Monsieur Mahamane BABY

23. Ministre de l'Équipement, des Transports et du Désenclavement

Monsieur Mamadou Hachim KOUMARE

24. Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

Dr Marie Madeleine TOGO

25. Ministre de l'Énergie et de l'Eau

Monsieur Mamadou Frankaly KEÏTA

26. Ministre du Travail et de la Fonction Publique chargé des Relations avec les Institutions

Madame DIARRA Raky TALLA

27. Ministre de la Recherche Scientifique

Pr Assétou Founè Samaké MIGAN

28. Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population

Monsieur Sambel Bana DIALLO

29. Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Madame SANGARE Oumou BAH

30. Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

Madame N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO

31. Ministre des Affaires Religieuses et du Culte

Monsieur Thierno Amadou Omar Hass DIALLO

32. Ministre des Sports

Monsieur Housseini Amion GUINDO.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret N° 2015-0603/P-RM du 24 septembre 2015 portant nomination des membres du Gouvernement, sera enregistré et publié au journal officiel.

Bamako, le 15 janvier 2016

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre

Modibo KEITA

Source : Présidence de la République du Mali